



INTERCO 94
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



INTERCO 94 VOUS

Informe

Septembre 2022

EDITO

Dans la fonction publique territoriale, la nouvelle expression à la mode depuis un an, c'est la « perte d'attractivité ». Avant, nous étions confrontés à des collectivités-employeurs qui refusaient d'embaucher, minimisant les problèmes de sous-effectifs ou expliquant que cela coûtait trop cher. Aujourd'hui, on nous dit souvent qu'on voudrait bien recruter mais qu'on ne trouve personne ! De nombreux secteurs sont en tension, dans la petite enfance, l'informatique ou les services techniques, par exemple. Après quasiment 10 ans de gel du point d'indice, le Gouvernement Macron a porté le coup de grâce, en imposant aux collectivités 1607 heures de travail par an, c'est-à-dire en supprimant les jours de congés supplémentaires qui constituaient la principale contrepartie à la faiblesse des salaires. Travailler plus pour rester toujours les plus mal payés ? Pas étonnant que la territoriale n'arrive plus à recruter... Il est urgent de revaloriser nos salaires !

(Extrait de l'intervention du syndicat Cfdt Interco 94 au 50ème congrès de la Cfdt, Lyon, 14 juin 2022)



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2022 : TOUT LE MONDE SUR LE PONT !

Le 8 décembre prochain nos instances représentatives du personnel (IRP), dans l'ensemble de la fonction publique (Etat, Hospitalière et Territoriale) seront renouvelées. Dans chaque collectivité, il faudra voter pour le CST (Comité Social Territorial) qui remplacera le CT (Comité Technique) et le CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail). De cette élection dépend la représentativité des syndicats et leur temps syndical.

Tout au long de l'année, la Cfdt et ses représentants agissent pour défendre vos conditions de travail, en portant des revendications sur l'organisation et le temps de travail, la formation, l'hygiène et la sécurité, la santé, la protection sociale, les salaires, l'égalité femmes-hommes, la reconnaissance des parcours, etc.

Attention il faudra aussi voter pour renouveler la CAP (Commissions Administratives Paritaires) qui statue sur les questions individuelles (entretien professionnel, discipline, formation, stagiairisation, etc.) ainsi que les CCP (Commission Consultatives Paritaires) pour les agents contractuels.

Pour toutes les collectivités adhérentes au CIG, ce vote sera électronique (via Internet). Depuis plusieurs mois, la Cfdt mobilisée prépare sa campagne électorale pour 2022. Outils, argumentaires, organisation, tout est à disposition des militants et des sections afin de faire de ce rendez vous une nouvelle réussite.

Syndicat départemental Cfdt Interco 94-Val de Marne

Maison des Syndicats -11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL Cedex

Tél. : 01 43 99 12 43 • Courriel : interco94@interco.cfdt.fr

Blog : <http://interco94-cfdt.over-blog.com/> • Facebook : <https://www.facebook.com/Interco94>

PANORAMA DE NOS SECTIONS

Pour l'ensemble de nos sections, l'année 2022 marque la reprise de nos actions en présentiel et la préparation des échéances électorales à venir. Avec une actualité forte (revalorisation salariale, RIFSEEP, 1607 heures, etc), nos élus continuent à porter nos revendications, limiter les freins au dialogue social et demeurer force de propositions et de contre-pouvoir syndical. Quelques exemples de nos actions.

VINCENNES :

CRITERES ET SALAIRES SOUS LA LOUPE

Bonne nouvelle cette année : suite à de longues et insistantes revendications des syndicats, la collectivité a décidé d'une augmentation importante de régime indemnitaire pour l'ensemble des agents, à partir du mois de mai 2022. Nous regrettons de ne pas avoir obtenu plus de détails sur les modalités de cette augmentation, mais elle sera au moins de 100€ pour tous les agents de catégorie C, soit une augmentation de plus d'1 million d'euros sur le budget annuel des salaires (sur 34 millions au total) ! Nous sommes très satisfaits de ce signal fort, même s'il correspond aussi à une importante vague de départs et à des difficultés de recrutement depuis plusieurs mois, nécessitant d'endiguer la forte perte d'attractivité constatée sur la ville.

Par ailleurs, la contrepartie imposée est l'ajout de nouveaux critères concernant la part variable de la prime (le CIA – Complément Indemnitaire Annuel) : la discipline et l'absentéisme. Pour nous, la prise en compte du 1er s'apparenterait à une double sanction, ce qui est illégal. Et le 2ème est très flou : il risquerait d'aboutir à pénaliser un agent au motif d'avoir été en arrêt maladie (indépendant de sa volonté), même s'il s'est montré très investi dans ses missions sur le reste de l'année. Nous avons donc demandé à renégocier sur la pertinence de ces critères.

Anthony Delporte, Secrétaire de la section

VALOPHIS :

L'EGALITE FEMMES/ HOMMES SE RENFORCE

Depuis plus de dix ans, le Groupe Valophis et les organisations syndicales se sont engagées à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Trois précédents accords d'entreprise ont déjà permis la mise en œuvre d'actions en faveur de la mixité et, du bien-être au travail, en veillant à une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Fruit d'un an de travail, un quatrième accord d'entreprise (signé le 18 mars dernier) a été conclu entre la direction et les représentants des salariés. A travers lui, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait un bond en avant. Il présente en effet des avancées significatives sur des thèmes d'actualité : les congés paternité (jusqu'à 5 semaines et abondement au CET de 50% pour le congé paternité, d'accueil de l'enfant et le congé d'adoption), la reconnaissance du travail des proches aidants (par la création d'une caisse de solidarité familiale), l'égalité

des chances professionnelles et la parentalité (mesures favorisant la réduction de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, les augmentations individuelles au retour du congé maternité et parental), les aménagements des conditions de travail des salariées enceintes, et la sensibilisation du personnel.

Caroline Pierre, Secrétaire de la section

CHARENTON-LE-PONT :

TOUJOURS SUR LA BRÈCHE



Nos militants ont participé à plusieurs manifestations. Citons par exemple le rassemblement défilé devant le Panthéon le 8 mars, afin d'alerter sur le droit des femmes essentielles dont les métiers doivent être reconnus à leur juste valeur. Au sein des instances, nous bataillons toujours pour l'obtention des tickets restaurants, l'ouverture de négociations sur les 220€/an pour le télétravail, participons à un groupe de travail sur les 1607h, ainsi que sur la prévention des addictions, tout en accompagnant les agents dans leurs démarches ou leur défense. Dernière action en date : avoir pesé sur les négociations consacrées au RIFSEEP à travers les groupes de travail et animé un Comité Technique particulièrement âpre sur ce thème. Le combat dans le dialogue continue.

Marc Zajdenweber, Secrétaire de la section

SAINT MANDÉ :

DES PROGRÈS DANS LE DIALOGUE SOCIAL



Faisant suite aux dernières évolutions de la loi, nous avons entamé sur Saint Mandé, des négociations sur le télétravail ainsi qu'un gros chantier sur le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Nous accusons du retard sur l'application officielle de ces deux points aggravée par l'attente du recrutement d'un nouveau DRH. Nous attendons fermement la poursuite des négociations entamées et sommes force de propositions pour améliorer nos conditions de travail grâce aux retours des collègues des différents services. Comme le dicton répété à la CFDT, ensemble, nous sommes plus forts et plus intelligents. La section reste vigilante sur les conditions de travail et le respect des droits de chacun.

Philippe Bony, Secrétaire de la section

CRETEIL :

VILLE ORANGE



Le 1^{er} avril dernier et avec succès en dépit de la neige ce jour là, nous avons pu réitérer l'opération Ville orange (organisée à Versailles en nov 2021). Grâce notamment au soutien logistique de l'Union Régionale interprofessionnelle Ile de France Sud Est des centaines de militants ont pu incarner la vitalité de notre Syndicat Interco 94 sur toute la Ville. Une belle action de syndicalisation qui aura permis aux militants, outre d'échanger sur leurs valeurs et de mieux se connaître, de populariser notre syndicat auprès de nombreux agents du territoire cristolien dans les diverses administrations, établissements publics ou privés où les équipes ont pu tracter, dialoguer, faire adhérer et informer.

PARIS EST MARNE & BOIS

DE RÉELLES AVANCÉES

La section CFTD de l'établissement public territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois a réussi à se positionner comme un partenaire crédible et constructif. Nos représentants assurent un dialogue social de qualité avec l'administration et les élus, et ce, en faveur des agents et de la qualité de vie au travail. Ayant participé à l'élaboration d'un Plan de Continuation d'Activité du service public pendant la crise sanitaire, avec un grand nombre d'agents en télétravail, elle a pu, à la sortie du confinement, valoriser cette expérience, et obtenir la mise en



DIFFUSIONS

SAINT-MAUR, CHAMPIGNY, MAISONS ALFORT, IVRY, SUCY, etc...
Les militants ont pu tracter et rencontrer à plusieurs reprises leurs homologues de ces diverses collectivités, ainsi que des divers services municipaux et les informer sur leur section locale ou l'intérêt d'en créer une. Un grand merci aux militants qui se mobilisent depuis plusieurs mois sur le terrain. Un travail de proximité enrichi également par le Groupe Elections coordonné par Lélia Liguoro et le soutien des membres de la Commission Exécutive afin de participer à l'efficacité de ces tournées.

place du télétravail dans la collectivité de manière pérenne.

Par ailleurs, durant les négociations pour le passage aux 1607h, elle a obtenu des avancées en contrepartie : des RTT dans la limite de 22 jours par an (équivalent au régime des 39h) et des horaires variables pour les administratifs. Et plus récemment, elle a obtenu l'accès, jusqu'alors refusé par l'administration, au CNAS, (service d'action sociale) pour les contractuels.

Géraldine Carbonell, secrétaire de la section

FORMATIONS



UNE JOURNÉE SYNDICALISATION BÉTON

Animée par deux secrétaires fédéraux en charge de la syndicalisation, cette journée de formation a réuni en mai dernier plusieurs membres du Conseil syndical, de la Commission exécutive, secrétaires de section ou « simples » militants, femmes, hommes, anciens ou nouveaux adhérents, tous les profils de militants étaient représentés. Ce qui a permis des échanges riches et nourris par les expériences de chacun. La syndicalisation c'est faire adhérer, promouvoir et populariser notre syndicalisme, augmenter notre nombre d'adhérents.

Objectif atteint pour cette journée : pouvoir répondre à chaque interpellation, alimenter les débats, enrichir les échanges avec les collègues rencontrés lors des tournées et des réunions d'information. Tout ce travail sera partagé avec les autres militants, afin de les aider dans leur travail de terrain. Il a été rappelé qu'en matière de communication, rien ne vaut le contact direct, avec des personnes qu'on identifie et dont on se souvient. Il est important et utile de passer plusieurs fois dans les services pour créer une habitude et un lien avec les agents, qui apprécient souvent cette démarche.

UN CONSEIL SYNDICAL 3 FOIS PLUS AGUERRI

Pas moins de 3 jours de formation auront été consacrés (fin mai début juin) à notre Conseil Syndical. Mobilisés pour la circonstance, tous les membres élus de cette instance se sont interrogés sur son fonctionnement, ses missions, son utilité, les moyens de le rendre plus efficace et représentatif de notre syndicat. Avec l'appui de la Confédération en la personne de deux formateurs ces journées intenses en réflexion, échanges, mais aussi débats et controverses, participent à la vie démocratique de notre syndicat attaché comme beaucoup à ce que chacun la fasse vivre et l'applique au quotidien.

COUP DE CHAPEAU !

Après avoir suivi pendant plusieurs jours une formation de la Fédération Interco, notre collègue de la section de Vincennes est désormais agréé « Animateur de formation ». Un enrichissement professionnel rendu possible par son implication. Anthony Delporte rejoint ainsi Olivier Giraud (section Nogent sur Marne) complétant désormais notre équipe de formateurs engagés.





50^{ÈME} CONGRÈS CFDT (LYON) : L'INTERCO 94 Y ÉTAIT

Fort de son expérience des congrès précédents (citons Rennes en 2018 et Marseille en 2014), notre syndicat a pu suivre de près les débats pendant toute une semaine, en distanciel (nouveau technique proposée cette année) et en présentiel avec sa délégation, composée de Grégoire Bagot (secrétaire général), Lélia Liguoro et Oriane Hamayon (nouvelle membre de notre Commission exécutive). Ceci en compagnie de 1600 délégués, venus de toute la France et des tous les champs professionnels. Notre syndicat a pu faire une intervention sur le rapport d'activité et a voté sur les nombreux amendements mis en débat, dont celui refusant un nouvel allongement de la cotisation retraite, adopté à 67%. Nous avons aussi travaillé en mars sur l'avant-projet de résolution, en proposant de nombreux amendements, dont 11 ont été directement retenus. La nouvelle résolution d'orientation, votée à plus de 90%, guidera pour les 4 ans à venir l'action de toute la CFDT.

DANS L'AGENDA DU SYNDICAT :

14 et 15 septembre : formation « Faire voter CFDT » (à Créteil)

Mi-octobre : dépôt des listes de candidats (au plus tard le 27)

1^{er} au 8 décembre : élections syndicales CIG Petite Couronne (vote électronique)

8 décembre : élections professionnelles CST (vote à l'urne)

Janvier 2023 : Mise en place des instances et suivi des sections

LE SAVIEZ VOUS ?

LE TÉLÉTRAVAIL : UN DROIT QUE VOTRE COLLECTIVITÉ DOIT PRÉVOIR

Un accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique a été signé le 13 juillet 2021, (publié au Journal officiel, le 3 avril 2022) entre le Ministère de la fonction publique et l'ensemble des organisations syndicales..

Les agents publics peuvent, à leur demande et sur autorisation de leur employeur, **télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine maximum** pour un temps plein. Le télétravail peut être organisé au domicile de l'agent, dans un autre lieu privé ou dans tout lieu à usage professionnel.

L'employeur doit fournir à l'agent en télétravail **l'accès aux outils numériques nécessaires** pour pouvoir exercer son activité, communiquer avec son supérieur hiérarchique, son collectif de travail et si besoin avec les usagers.

L'éligibilité au télétravail se détermine par les activités exercées, et non par les postes occupés par les agents. Cette éligibilité fait l'objet d'un dialogue social préalable pour différencier les activités éligibles ou non éligibles au télétravail.

Toute nouvelle organisation de travail incluant du télétravail doit être mise en œuvre dans le cadre d'un **dialogue social de proximité** avec une réflexion approfondie sur l'organisation des temps de travail, les droits et obligations de chacun (employeur et agents).

Le télétravailleur est soumis aux **mêmes obligations** et dispose des **mêmes droits** que l'agent qui exécute son travail en présentiel dans les locaux : respect des temps de repos, accès à la formation, égalité de traitement en matière de promotion. . .

Le refus opposé à une demande d'autorisation de télétravail doit être **motivé** et précédé d'un entretien. En cas de rejet de sa demande initiale ou de renouvellement de télétravail, l'agent peut saisir la CAP ou la CCP compétente.

Si votre collectivité n'a pas encore décliné localement l'accord-cadre sur le télétravail, sachez qu'elle était sensée ouvrir des négociations à ce sujet avant le **31 décembre 2021** ! Il serait donc grand temps qu'elle se penche sur ce sujet. . .

Retrouvez le texte complet de l'accord télétravail sur Legifrance.gouv.fr (JORF n°0079 du 3 avril 2022)

Rejoignez-nous ! Adhérer à la CFDT c'est :

Appartenir à un réseau de **solidarités**. Pouvoir défendre **vos droits**.
Etre **respectés et entendus** !

Prix de l'adhésion= 0,75% du salaire net imposable, dont 66% est remboursable par les impôts sur le revenu. **Exemple** : je gagne environ 1300€/mois : je paye 10,80€/mois, mais seulement 3,70€/mois, après crédits d'impôts (les 66% sont donc déduits de vos impôts, soit remboursés si vous n'êtes pas imposables).

Partout où la CFDT est présente avec une section syndicale, nous sommes plus forts et les agents sont mieux défendus.

Pour plus d'informations :

rendez vous sur ce lien internet : www.cfdt.fr/portail/pourquoi-adherer-rwd_385825

Vous pouvez aussi nous contacter directement :

CFDT INTERCO 94 - Maison des Syndicats - 11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL Cedex - Téléphone : 01 43 99 12 43 - Courriel : interco94@interco.cfdt.fr

Vous pouvez aussi adhérer directement en ligne (pensez à bien indiquer votre collectivité/employeur) : https://cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne-ica_221287